

DELIBERATION N° 98/05-09 - AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Monsieur REMY, rapporteur, informe l'Assemblée qu'un recours a été déposé au Tribunal Administratif de NANCY par le syndicat F.O. contre la décision du Maire d'affecter un agent en qualité de responsable du restaurant scolaire.

Afin d'assurer la défense de la Ville de LUDRES, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à ester en justice et de désigner Maître LUISIN, avocat.

ILE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (les 6 élus de l'opposition ne prenant pas part au vote)

- d'autoriser Monsieur le Maire à ester en justice,
- de désigner Maître LUISIN, avocat, pour représenter la Commune et défendre ses intérêts,
- d'inscrire les crédits nécessaires au paiement des honoraires au budget en cours.